



Délibération n° 7

Conseil Municipal du Lundi 12 février 2018

Direction Générale des Services

Domaine de compétence :  
7.10 – Finances- Divers

Le Lundi 12 Février deux mille dix huit à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :  
06/02/2018

Membres présents : 29

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 0

Nombre de votants : 33

Affiché le 14/02/2018

**Présents** : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Maryse MAILLART, **Adjoints**, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Richard KASPRZAK, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Isabelle ROMANCANT, Madame Angélique COUSIN, Madame Laurie CAFFIER, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Pascal THIEBAUX, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Georges BOUCHARD, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Monsieur Joël DACHICOURT à Monsieur Christian RAMET, Monsieur Yvon BRIHIER à Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Stéphane SAGNIER à Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Madame Monique VAMBRE.

**Absent (s) excusé (s) : 0**

**Absent (s) non excusé(s) : 0**

**Votants : 33**

**Secrétaire de séance** : Madame Laurie CAFFIER

Objet : DETR 2018

Rapporteur : Monsieur Lucien BONVOISIN, Adjoint

Synthèse de la délibération :

DETR 2018– Appels à projets

Travaux de requalification et de rénovation des espaces publics du centre ville

**Vu** les articles L. 2334-32 à L 2334-39 du Code Général des Collectivités territoriales,

**Vu** la circulaire préfectorale du 27 novembre 2017 fixant les modalités d'attribution de la DETR 2018

**Vu** les opérations éligibles au titre de la programmation 2018

**Considérant que** :

- la Commune souhaite s'engager sur une politique d'aménagement urbain qui permettra de valoriser le cadre de vie des habitants et favoriser le rayonnement de la Ville
- dans cet objectif, une mission à maîtrise d'ouvrage a été confiée au Cabinet VIALE

AMENAGEMENT qui, sur la base d'un état des lieux du patrimoine existant, a élaboré un programme de requalification et de rénovation des espaces publics.

- dans le cadre de ce programme d'aménagement, 4 secteurs ont été définis :

- la Rue du Général Obert
- la Rue Maurice Raphaël
- la Rue Désiré Deboffe
- la Rue de Montreuil

- la Commune souhaite engager l'opération sur les 2 premiers secteurs, à savoir la rue du Général Obert et la rue Maurice Raphaël,

- l'exécution des travaux sera planifiée sur les exercices budgétaires 2018-2019,

- les travaux portant sur les aménagements de voirie et réseaux sont éligibles à la DETR 2018,

- le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
VOIRIE, RESEAUX, ESPACES VERTS		DETR (20 %)	134 866,40 €
Rue du Général Obert : .....	242 865,00 €	FONDS PROPRES	539 465,60 €
Rue Maurice Raphaël .....	367 467,00 €		
AMO (diagnostic, Ingénierie, AVP, ACT, PRO).....	64 000,00 €		
	-----		-----
<b>TOTAL DEPENSES.....</b>	<b>674 332,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES .....</b>	<b>674 332,00 €</b>

**Considérant** qu'en fonction des financements qui seront sollicités auprès d'autres organismes, le plan de financement pourra de nouveau être modifié,

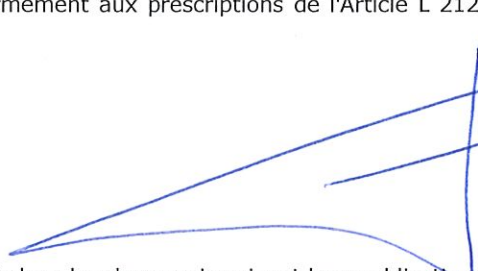

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

- d'approuver les travaux de requalification et d'aménagement de voirie tels que repris ci-dessus ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention au taux maximum au titre de la DETR 2018, ainsi qu'à tous les financeurs potentiels (Région, organismes publics...).

La délibération est adoptée par 30 voix pour et 3 abstentions.

Vu pour être affiché le 14 Février 2018 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

 Le Maire  
Philippe FAIT  


Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20180212-DI7-120218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2018